



Lille, le - 4 JAN. 2022

LE MAIRE

HÔTEL DE VILLE
CS 30667
59033 LILLE cedex

Monsieur Georges Francois LECLERC
Préfet de la Région Hauts-de-France
Préfecture du Nord
2, rue Jacquemars Gielée
59000 LILLE

Signé

Monsieur Le Préfet,

Par un courrier du 16 décembre dernier, reçu en mairie de Lille le 20 courant, vous revenez vers moi concernant le dossier de l'entreprise EXIDE, pour lequel nous avons eu l'occasion d'avoir plusieurs échanges de courriers, ainsi qu'une discussion lors de notre rencontre du mardi 9 novembre dernier.

Je retiens principalement de votre courrier que vous souhaitez que l'État « parachève la démarche et mène à bien l'institution des servitudes, en précédant ce temps d'une communication si possible conjointe, ainsi que vous l'aviez souhaité ».

Au regard des conclusions de notre rencontre du 9 novembre, je vous confirme qu'il me semble prématuré d'envisager une communication, conjointe ou non, dans la mesure où les préalables auxquels l'Etat se doit de répondre et que nous avons évoqués ensemble restent à mettre en œuvre.

Tout d'abord, vous aviez souhaité vous-même saisir le Directeur Général de la Santé, ce que vous avez fait par courrier du 14 décembre dont vous avez bien voulu me transmettre une copie. Je note que vous avez d'ailleurs saisi conjointement le Directeur Général de la Prévention et des Risques, ce qui sera de nature à compléter utilement l'éclairage national de ce dossier complexe.

Ce courrier a pour objet de recueillir l'avis de deux directions générales concernant « le caractère approprié des seuils retenus pour la définition du périmètre d'intervention ; la nécessité de réitérer une nouvelle campagne de mesures, après celle effectuée en 2013 et qui s'est traduite, avec l'accord des propriétaires, par des travaux achevés en 2017 dans les parcelles pour lesquels les teneurs en plomb étaient supérieures au seuil retenu; l'opportunité de prendre des mesures supplémentaires à celles déjà engagés à l'intention des professionnels de santé, et envisagées s'agissant de l'information des riverains ».

Je note que l'Agence Régionale de Santé n'a pas attendu les conclusions de la rencontre que nous avons eue le 9 novembre, puisqu'elle a adressé à l'ensemble des professionnels de santé du secteur concerné un courrier, de manière totalement prématurée, et sans tenir compte de votre souhait exprimé alors de saisir la Direction Générale de la Santé. Vous parlez d'une initiative de sa part, force est de constater qu'elle est malheureusement à contretemps avec ce que vous aviez décidé.

Vous évoquez ensuite le fait que l'Agence Régionale de Santé pourrait contacter individuellement chaque ménage. Il va de soi que cela ne peut être envisagé qu'à partir du moment où toutes les données du problème auront été réunies (études de sols, activité actuelle de l'entreprise...), ce qui est loin d'être le cas à ce jour, et que nous pourrions le cas échéant valider ensemble le processus menant à l'enquête publique. En tout état de cause, ce contact individuel avec chaque ménage ne peut en aucun cas être préalable à la réunion publique d'information que vous évoquez.

Enfin, vous faites mention de la réunion de la commission de suivi de site (CSS), qui se tiendrait avant le lancement de l'enquête publique mais après avoir les éléments de réponse visés ci-dessus, c'est à mon sens effectivement par là qu'il faut commencer, de manière à prendre en compte les avis de la Direction Générale de la Santé et de la Direction Générale de la Prévention et des Risques, l'ensemble des éléments concernant la cessation d'activité de l'entreprise EXIDE et ses effets sur l'environnement. C'est d'ailleurs ce que vous suggérez dans votre courrier.

Le Directeur Général des Services de la Ville de Lille continue d'être à la disposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture pour organiser la suite dans un calendrier à définir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a horizontal line that extends to the right and then curves back under the 'M'.

Martine AUBRY